

Déconfinement Covid 19 : Propositions d'Île-de-France Mobilités en matière de mobilités

Valérie Péresse, Présidente d'Île-de-France Mobilités et de la Région Île-de-France a demandé, au nom du Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités un plan de déconfinement spécifique pour l'ensemble des transports en commun d'Île-de-France, comprenant les transports scolaires, qui propose des mesures concrètes, pour éviter la saturation des transports et garantir ainsi la sécurité sanitaire de tous les Franciliens.

« Je veux mettre en garde le gouvernement sur le goulet d'étranglement que constituent les transports dans la Région Île-de-France pour le déconfinement progressif annoncé par le Président de la République. L'Île-de-France doit faire l'objet d'un plan de déconfinement spécifique. L'Île-de-France ne pourra pas passer de 500 000 voyageurs quotidiens à 5 millions le 11 mai. Il va falloir continuer à limiter un maximum les déplacements en transports en commun pour assurer la sécurité maximale des voyageurs et ainsi éviter la propagation du virus. Plusieurs mesures comme le port du masque obligatoire, le recours aux mobilités alternatives, le lissage des heures de pointe et le télétravail sont impératives ».

Valérie Péresse, Présidente d'Île-de-France Mobilités, Présidente de la Région Île-de-France

Le plan de déconfinement devra prendre en compte plusieurs principes essentiels à la sécurité des utilisateurs des transports en commun :

- Île-de-France Mobilités appelle toutes les entreprises et administrations à maintenir le maximum de leurs employés en **télétravail**, à s'organiser pour lisser les horaires de ceux qui doivent impérativement se déplacer et à promouvoir les modes alternatifs.
- Île-de-France Mobilités demande à L'Etat d'**imposer le port du masque obligatoire pour les voyageurs**, contrôlé par les forces de l'ordre avec verbalisation des contrevenants. Les agents assermentés des opérateurs de transports doivent être autorisés à verbaliser en plus de la police nationale. Il est demandé que L'Etat puisse mettre en œuvre un contrôle rigoureux à l'entrée des gares et stations, et ce dès le premier jour.
- L'Etat doit fournir à chaque francilien **des masques**.
- Île-de-France Mobilités demande aux opérateurs de mettre en œuvre une offre de transport au maximum de leurs capacités le plus rapidement possible à partir du 11 mai afin de permettre de respecter le plus possible la distanciation sociale ;
- Île-de-France Mobilités élaborera toute mesure appropriée, en lien avec les opérateurs de transports, permettant de rappeler les consignes de l'Etat et les gestes barrière.
- Île-de-France Mobilités demande aux **opérateurs de mettre** en place un plan de nettoyage et de désinfection renforcé des matériels roulants (trains et bus) mais également des espaces publics dans les gares et stations de métro.

L'Autorité Organisatrice élaborera toute mesure à court terme permettant de **favoriser les mobilités alternatives** et notamment :

1. **Le vélo** en plus des différentes mesures concrètes déjà mises en place pour **encourager les Franciliens à utiliser des mobilités douces**

- L'aide à l'achat de 500 euros d'un Vélo à Assistance Electrique disponible sur mes-demarches.iledefrance-mobilites.fr
- 5000 vélos Véligo location supplémentaires et 500 Véligo Cargos à Assistance électrique disponible à la location en 2020
- Gratuité des parcs à vélo d'Île-de-France Mobilités Véligo pour les abonnés Navigo Annuel, Imagine R et tarification Senior

La Région Île-de-France, qui a déjà réalisé 672 km de pistes cyclables, s'est également engagée à financer 60% du projet de RER vélo et compte lancer avec les gestionnaires de voirie la réalisation de pistes cyclables temporaires pour sécuriser les itinéraires.

2. **Le covoiturage**, sous réserve qu'il permette le respect de la distanciation.

Île-de-France Mobilités offre aux automobilistes franciliens la possibilité d'ouvrir leur portière, si les gestes barrières sont respectés.

Si vous êtes conducteur : il suffit de télécharger et de s'inscrire sans attendre sur une des 5 plateformes de covoiturage partenaires de l'opération afin de proposer de partager son véhicule, chaque trajet est rémunéré de façon avantageuse grâce à une subvention spéciale accordée pour chaque trajet par Île-de-France Mobilités de 4 euros.

Si vous êtes passager : depuis l'application Vianavigo (App Store –Google Play) ou le site internet Vianavigo, vous trouverez la liste des trajets de covoiturage correspondants à votre besoin. Le résultat précise l'opérateur de covoiturage, le lieu de prise en charge, les horaires de départ et le temps de parcours. Une fois le choix fait, Vianavigo vous redirige vers le site du partenaire concerné qui finalise la réservation et la mise en relation avec le conducteur.

Plateformes de covoiturage partenaires : BlaBlalines, Covoit'ici, Karos, Klaxit, Ouihop

Contacts presse

Amélie Lange : 07 60 10 95 05

amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr

Sébastien Mabilille : 06 15 39 21 58

sebastien.mabilille@iledefrance-mobilites.fr